

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUILLET 2020 A 20H00

PRESENTS : AUBERTIN Erika, BEGIN Damien, BIANCONE Gilles, BRUGIERE Corinne, ECOFFET Florian, FERRRAND Rachelle, GOBEROT Jean-Michel, JURET Jean-Sébastien, LATOUCHE Perrine, LAZZARONI Marie-Laure, LEGELEY Marielle, ROBERT Marc, ROUSSEAU Anne, SALIGNON Etienne, SCRIBOT Daniel,

ABSENTS EXCUSES :

Présentation par **Laëtitia REMONDINI, Urbaniste** du Cabinet d'urbanisme DORGAT du calendrier et des modalités de révision générale de notre PLU. Un compte rendu sera diffusé au conseil en Août. Une délibération de lancement de la procédure de modification générale sera prise au conseil de Septembre.

Séance du Conseil Municipal ouverte à 22h00

Le secrétaire de séance est Perrine LATOUCHE

Approbation du compte-rendu du 10 juillet 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération – Vote du compte administratif 2019 et affectation des résultats

Monsieur le Maire présente les comptes de l'année 2019 se résumant comme suit.

Report 2018 :	196 538,25 €
Dépenses de fonctionnement :	225 607,98 €
Recettes de fonctionnement :	287 672,15 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (excédent)	258 602,42 €
Report 2018 :	144 658,07 €
Dépenses d'investissement :	365 691,18 €
Recettes d'investissement :	350 405,34 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (excédent)	129 372,23 €
Reste à réaliser dépenses :	0,00
Reste à réaliser recettes :	0,00

Monsieur le Maire sort de la salle et les membres sont appelés à voter. Vote à l'unanimité.

Après avoir entendu le compte administratif, les conseillers décident d'affecter les résultats 2019 au budget 2020 comme suit :

- 001 : Excédent d'investissement :	129 372,23 €
- 002 : Excédent de fonctionnement :	258 602,42 €

2. Délibération approbation compte de gestion 2019

Le compte de gestion 2019 transmis par le trésorier d'Is-sur-Tille, en tout point identique au compte administratif est approuvé à l'unanimité

3. Délibération extinction de créance irrécouvrable

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement d'un titre de recettes suite à l'insolvabilité du débiteur. L'action des comptables publics chargés de recouvrer les créances des régions, des départements, des communes et des établissements publics locaux se prescrit par quatre ans à compter de la prise en charge du titre de recettes.

La proposition d'extinction de créances concerne l'exercice 2009, sur une aide demandée en 2009 par le biais du CCAS, pour un déménagement. La créance concernée sera imputée en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget concerné. Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Le montant de la créance qui doit être éteinte à ce jour s'élève à : 800 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget. Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances. Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal décide, à 1 voix contre, 1 abstention et 13 voix pour,

D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4. Délibération vote du budget 2020

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires 2020 se résumant ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 265 041.68 €
- Recettes de fonctionnement : 546 637.22 €
dont report excédent 2019 : 258 602,42 €
- Dépenses d'investissement : 88 400.00 €
dont restes à réaliser : 0 €
- Recettes d'investissement : 161 246.91 €
dont restes à réaliser : 0 €
dont report excédent 2019 : 129 372,23 €

A l'unanimité, le budget primitif 2020 est voté.

5. Délibération Coupe affouage

Inscription à l'état d'assiette destination des coupes Affouage Exercice 2021.

6. Délibération du prix des affouages – Nomination des garants à partir de 202

L'exploitation des coupes délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants dont les noms suivent :

Le partage de l'affouage sera réalisé par feu (par ménage)

- 1er garant : Jean-Michel GOBEROT
- 2ème garant : Damien BEGIN
- 3ème garant : Florian ECOFFET

MONTANT DU PRIX DE L'AFFOUAGE A COMPTER DE 2020 :

Le conseil municipal, à l'unanimité fixe :

le montant de la taxe d'affouage : 50 €

7. Délibération pour la sélection atelier jeunes - Conseil Départemental

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide de sélectionner l'atelier jeune suivant :

- faisons évoluer le regard sur le handicap à travers le Handisport

Sollicite l'aide du Conseil Départemental pour un montant de 280 € sur la base d'un coût de 350 € pour la réalisation de l'action désignée ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cet atelier.

8. Questions diverses

- Jean-Sébastien JURET demande au conseil si quelqu'un a connaissance d'une ouverture éventuelle d'un bistrot sur la commune. Oui, Mme Germain a demandé en Préfecture le transfert de sa licence III à son adresse de Chaignay. Rien de plus à ce jour.
- Plusieurs mails ont été reçus en mairie concernant des aboiements de chiens. Monsieur le Maire prend contact avec les propriétaires.
- Des Tags ont été faits sous l'abri de la guinguette, Damien BEGIN s'est occupé du nettoyage. L'ensemble du conseil le remercie.
- Rachelle FERRAND informe le conseil municipal du compte rendu de la première réunion concernant le projet de **conseil municipal des jeunes**.
- Prochaine réunion du comité consultatif sur ce sujet, le 28/07.
- Rachelle FERRAND explique le choix fait par le comité consultatif lors de sa première réunion, pour les « atelier jeunes » proposés par le CD. Atelier retenu : **Faisons évoluer le regard sur le handicap à travers le Handisport.**
- Le coût restant à charge de la commune sera de 70 € pour cette manifestation...
- Une élection de domicile est accordée à un administré afin qu'il puisse recevoir son courrier envoyé par les impôts, à la mairie. Cela lui permettra également de bénéficier rapidement d'un logement social.
- Perrine LATOUCHE informe le conseil municipal que la feuille de choux est en finition et qu'elle sera distribuée fin juillet. Il n'y en aura pas en août. Monsieur le Maire demande que la fréquence soit de 1/mois et que le conseil municipal respecte ce rythme.
- Prochain conseil fixé au 18/09/2020 à 20h

La séance est levée à 00h10